

AGIR en environnement

DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW Code 01

Développement du réseau québécois d'aires protégées :

QUÉBEC ET CANARDS ILLIMITÉS SIGNENT UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FINANCIER DE 2,4 MILLIONS DE DOLLARS

Québec, le 17 avril 2002 - « Cette entente avec un partenaire privé confirme la volonté du gouvernement québécois de créer de nouvelles aires protégées au cœur même de la vie des gens, principalement dans le sud du Québec, où se trouve une biodiversité exceptionnelle. » C'est en ces termes que le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, s'est réjoui de l'entente de partenariat financier de 2,4 millions de dollars qu'il a signée aujourd'hui avec l'organisme Canards Illimités, afin d'appuyer le développement d'un réseau national d'aires protégées en milieu privé au Québec. Cette entente fait suite au budget de novembre dernier dans lequel la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Mme Pauline Marois, annonçait l'ajout de 10 M\$ pour la réalisation de projets visant la protection de l'environnement et le développement durable.

Par cette entente, Canards Illimités s'engage à assumer, et ce, pour un montant de 1,2 million de dollars, les coûts liés à l'acquisition de terres humides privées aux fins de conservation d'aires protégées et de sauvegarde d'habitats menacés ou exceptionnels, tels que des marais, tourbières et marécages. Le gouvernement du Québec investit également, dans le cadre de cette entente, la somme de 1,2 million de dollars et assumera la conservation de tous les terrains qui pourraient lui être cédés.

« L'importance des milieux humides est indéniable. Ces écosystèmes productifs sont essentiels à la qualité de notre eau et à la santé de l'environnement. Nous sommes fiers d'être associés au ministère de l'Environnement qui, par cette entente, reconnaît la valeur de notre action au Québec depuis 25 ans, action qui inclut la protection de plus de 24 000 hectares du territoire québécois. Ce partenariat avec le ministère responsable de la qualité de l'eau nous permettra de faire encore plus au bénéfice de la sauvagine, de la faune et de la population du Québec », a pour sa part souligné le directeur des opérations pour le Québec de Canards Illimités, M. Bernard Filion. Précisons que Canards Illimités assure la conservation de plus de 134 sites aménagés pour la protection de la sauvagine au Québec.

Une grande partie de la biodiversité du Québec, composée d'écosystèmes exceptionnels, rares, uniques ou menacés, se trouve en milieu habité ou développé et donc souvent en milieu privé. La majorité de ces milieux se trouve dans le sud du Québec.

L'entente signée avec Canards Illimités s'ajoute à une première entente de 10 M\$ conclue en janvier dernier avec l'organisme Conservation de la Nature et porte à 12,4 M\$ les sommes affectées à l'acquisition de terres privées à des fins de conservation d'aires protégées.

« D'autres ententes semblables de partenariat financier entre le gouvernement du Québec et des organismes privés seront conclues bientôt et généreront plus de 20 M\$ d'investissements pour la protection et la mise en valeur de notre biodiversité et de sites exceptionnels du paysage québécois », a conclu le ministre Boisclair.

L'information concernant le Programme national de développement d'un réseau privé d'aires protégées est disponible dans le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse suivante : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/privé/index.htm

- 30 -

Sources:

Jean-Louis Laplante
Attaché de presse
Cabinet du ministre d'État aux Affaires
municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Tél. : (418) 521-3911

Louise Barrette
Ministère de l'Environnement
Direction des communications
Tél : (418) 521-3823, poste 4163